



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, adjointe administrative de la susdite municipalité, QUE:

Une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le mardi 9 décembre 2025, à 16 h, à la salle du conseil municipal située au 5, rue de la Salle à Armagh, pour y prendre en considération les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi d'une prime exceptionnelle pour les employées de bureau
4. Période de questions
5. Levée de la séance

DONNÉ à ARMAGH ce 5^e jour de décembre deux mille vingt-cinq.



Adjointe administrative

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 5^e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de décembre deux-mille-vingt-cinq.



Adjointe administrative